

PROCES VERBAL DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PANISSIERES

Séance de Conseil Municipal du 16 juillet 2012 à 20 h30, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Serge MAYOUD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 11/07/2012.

Présents : M. Serge MAYOUD, M. Jean Michel MERLE, Mme Régine TERRAILLON, M. Georges FLACHARD, Mme Anne DUCREUX, M. Christian MOLLARD, M. Eric GONZALEZ, Mme Monique GUILLAUMOND, Mme Jacqueline VERINE, M. Robert ROCHE, M. Laurent MIOCHE, M. Maxime BERNE, Mme Colette DUCHENE, M. Jacques EGASSE, M. Claude COLOMB, M. Grégory DUSSUD, M. J.Marc BEFORT,

Absents excusés : M. Fabrice PARMENTIER LESAGE, M. André BOUTEILLE, M. Bernard BONNASSIEUX, Mme Carole DI-QUINZIOM. Pierre Olivier CHAMBEYRON, Mlle Estelle JACQUEMOT,

Secrétaire de Séance : Mme Monique GUILLAUMOND

MO/ PV 05 -07- 2012-

Le procès-verbal de la réunion du 29 mai est adopté à l'unanimité.

1. Suppression de la PRE (taxe de raccordement à l'égout) et mise en place de la PAC (participation à l'assainissement collectif)

La Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE) est supprimée en tant que participation d'urbanisme liée au permis de construire à compter du 1er juillet 2012.

Elle est remplacée par la Participation à l'Assainissement Collectif – PAC – (article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 (1) n° 2012-354 du 14 mars 2012). Elle sera désormais due par les propriétaires d'immeubles et non plus par les détenteurs de permis de construire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe la PAC (participation à l'assainissement collectif) à 1 700 € pour les constructions neuves et existantes. Pas de participation pour les extensions ou les parties réaménagées des constructions qui génèrent des eaux usées supplémentaires.

Une étude sera menée dans le courant de l'année pour étudier avec plus de précisions cette participation et définir d'éventuelles modalités de calculs pour la fixer.

2. Créations et modifications de poste au multi accueil "la passerelle"

Une réorganisation des postes au Multi accueil « la passerelle » doit être mise en place à compter de la rentrée 2012/2013. Le conseil Municipal prend connaissance de cette proposition de réorganisation qui s'est faite au vu des calculs actuels préconisés par la PMI et suite au nouveau décret de 2010.

Le Conseil municipal approuve les créations et suppressions de postes suivant tableau ci-joint. L'avis sera demandé à la CTP.

Postes	Suppressions postes	Créations postes
Educatrice JE	28 H	30 H
Auxiliaire de Puéricult	35 H	
Auxiliaire de Puéricult	20 H	28 H
Auxiliaire de Puéricult	17 H 50	28 H
Infirmière		8 H
Adjt Tech 2 ^{ème} classe	26 H	28 H

3. Fixation du prix d'utilisation de la garderie périscolaire à l'école primaire (appelé "étude du soir").

Devant l'effectif important au périscolaire du soir à l'école primaire, une étude est en cours pour en modifier l'organisation. Deux groupes d'enfants, un pour l'étude et un pour la garderie, seraient mis en place. L'étude serait toujours faite par les enseignants, la garderie pourrait être faite par le centre de Loisirs.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette réflexion et fixe le prix de cette étude au prix forfaitaire de 1 €. Cette étude dure environ 1 H.

4. Avenir du Centre de Loisir (CLSH) – Demande de subvention

Régine Terrailon rappelle l'historique du CLSH (centre de loisirs) depuis son ouverture et rappelle la situation actuelle. Fonctionnement aux grandes vacances, petites vacances et les mercredis. Dans le point de l'ordre du jour que l'on vient d'aborder il pourrait y être adjoint la garderie périscolaire de l'école primaire.

Chaque année le CLSH rencontre des problèmes pour recruter des Directeurs.

Depuis environ 2 ans, un contrat d'apprentissage a été signé avec une Directrice. La Mairie participe, par le biais d'une subvention, au paiement du salaire de la Directrice, soit 8 000 € par an. La CAF verse une subvention d'une moyenne de 5 500 € dans le cadre du contrat enfance jeunesse.

A compter du mois de novembre, le contrat d'apprentissage de la Directrice se termine. Pour pouvoir signer un CDI avec cette Directrice, le CLSH aura besoin d'une subvention de 25 000 €, pour assurer ce salaire. La subvention de la CAF reste inchangée.

Par ailleurs une étude, qui nécessite réflexion et temps, va être menée pour connaître d'éventuelles possibilités de nommer un Directeur de CLSH au sein de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal souhaitant sauvegarder une structure telle que le centre de loisirs, considérant qu'il est indispensable d'apporter de l'aide à cette association, vote une subvention correspondant au salaire annuel de la Directrice. Cette subvention sera versée au fur et à mesure de l'avancement des règlements de salaire. Un suivi trimestriel de la comptabilité du CLSH sera réalisé.

5. Renouvellement convention transmission des actes au Contrôle de légalité

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le renouvellement des conventions de télétransmission des actes avec le Conseil Général et la S/Préfecture à compter du 8 octobre 2012.

6. Station d'épuration - Rapport annuel du délégataire 2011

Le Conseil municipal approuve le rapport annuel

7. Service assainissement – Rapport du prix et de la qualité de l'assainissement

Le Conseil municipal approuve le rapport annuel

8. Service de l'eau – Rapport annuel 2011

Le Conseil municipal approuve le rapport annuel

9. Service des déchets ménagers – Rapport annuel 2011

Le Conseil municipal approuve le rapport annuel

10- RAPPORT DES COMMISSIONS

10-1 : Commission Culture et patrimoine – La ballade musicale sera reconduite en 2013.

La soirée musicale, "la guinche" du 1^{er} septembre est annulée.

La commune participera à la semaine européenne de la mobilité du 16 au 22 septembre 2012. Pour l'occasion, le pédibus sera remis en place.

La demande de travaux pour l'association de théâtre du Canard bleu sera étudiée, notamment l'acquisition et l'installation d'une rampe de projecteurs.

Suite aux problèmes de vétusté du bloc sanitaire au camping et devant les coûts de travaux de réhabilitation ou de nouvelle construction, un projet de démolition de l'existant est à l'étude. Seul des WC et un éventuel point d'eau serait reconstruits. Les sanitaires du camping seraient les mêmes que ceux du relais camping car à la Ferme Seigne.

10-2 : Commission services et relations –

Des demandes de devis de réparation des cloches de l'église sont en cours.

La toiture de l'église est très endommagée. L'Entreprise Cherblanc fait un devis pour avoir une idée approximative du montant des travaux avant d'engager une réfection.

Le concert, du festival de la Bâtie organisé par le Conseil Général s'est bien déroulé, qualité, beau temps et le pot offert par la commune bien apprécié de tous.

Le projet de réfection des deux salles de bain du gîte est en cours, une douche supplémentaire sera créée. Les renseignements seront pris pour une éventuelle subvention du Pays, Conseil général.

Le suivi des consommations d'électricité par le SIEL, montre une baisse de la consommation de 19%. L'hiver 2011/2012 est considéré comme clément, mais les changements de chaudière et de fenêtres ont une incidence non négligeable. Cette diminution est compensée par l'augmentation d'électricité.

10-5 : Commission environnement – Les rejets de la lagune du Roule ne sont plus conformes. Il devient impératif de mettre en place les travaux de réfection de cette lagune. Un plan d'épandage sera mis en place en septembre suivi du curage de la lagune. D'autre part, un appel d'offre sera lancé pour choisir un bureau d'étude pour ce projet de réhabilitation (choix de la filière...)

Le projet de création de la défense incendie de l'EPADH, rue des Lauriers est à l'étude. La réglementation est importante et chaque étape doit être bien étudiée.

10-3 : Commission social - écoles – Une convention sera signée entre la Commune et les copropriétaires des Terrasses du Kiosque pour nous permettre d'utiliser la bute et construire l'abri pour la crèche.

Le projet de fourniture des couches et du lait par la Commune pour les enfants de la crèche devra être applicable à la rentrée 2012/2013.

Une demande de subvention au titre des enveloppes cantonales sera faite pour les travaux de réfection du local du 3^{ème} âge. Les travaux devraient s'élever à 28 000 € HT.

10-4 : Commission voirie – Les travaux du parking vers l'école se feront, en partie en septembre ainsi que le mur et la passerelle route de Montchal.

10-5 : Commission sports – CR de l'AG du tennis de table. L'OMS pourrait participer pour l'achat d'une table. Les travaux de l'amicale boule sont terminés. Les travaux d'enrobé vers l'entrée du stade commencent fin juillet.

Le concert du 30 juin s'est bien déroulé et l'exécution des graffs aussi.

CR de la course de côte du 14 juillet. Le montant du budget pour ces 2 jours est de 35 000 €. Passage au niveau international.

11- Questions diverses

11.1 : Suite au courrier adressé à la CAF concernant la suppression des permanences, le conseil approuve la mise en place d'un rendez vous avec Mme Reynaud pour discuter d'éventuelles solutions.

11.2 : Le Conseil municipal accepte le montant de 0.80 cts à mettre dans les produits irrécouvrables.

11.3 : Information du déroulement du congrès de Maires 2012 du 20 au 22 novembre 2012.

11.4 : Remerciements des élèves de l'école du Château d'Aix pour notre participation à leur voyage.

11.5 : Remerciement du Comité des Fêtes pour l'aide de la Commune et des Services Techniques lors du déroulement de la St Jean.

11.6 : A la demande des riverains, et dans la mesure où cette opération peut être dissociée de L'éclairage public, un essai de réduction du temps d'éclairage au kiosque sera mis en place pendant quelques mois.

11.7: L'amicale des pompiers invite les membres du conseil municipal et leurs conjoints pour le pique nique du 8/09 – La semaine dernière a eu lieu l'inauguration d'un camion porteur d'eau (remise officielle).

11.8: Cr de l'inauguration de la Tour Matagrin. Lieu de promenade et visite agréable (table d'orientation). L'ASF, Sté d'autoroute à apporté un financement important à cette réalisation.

11.9: Satisfaction des échanges entre le Collège et le Cyber centre. Cette année, le Collège va participer à le fête du livre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H

Prochaine réunion de Conseil Municipal, sauf impératif, le 10 septembre à 20H30 en Mairie.